

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

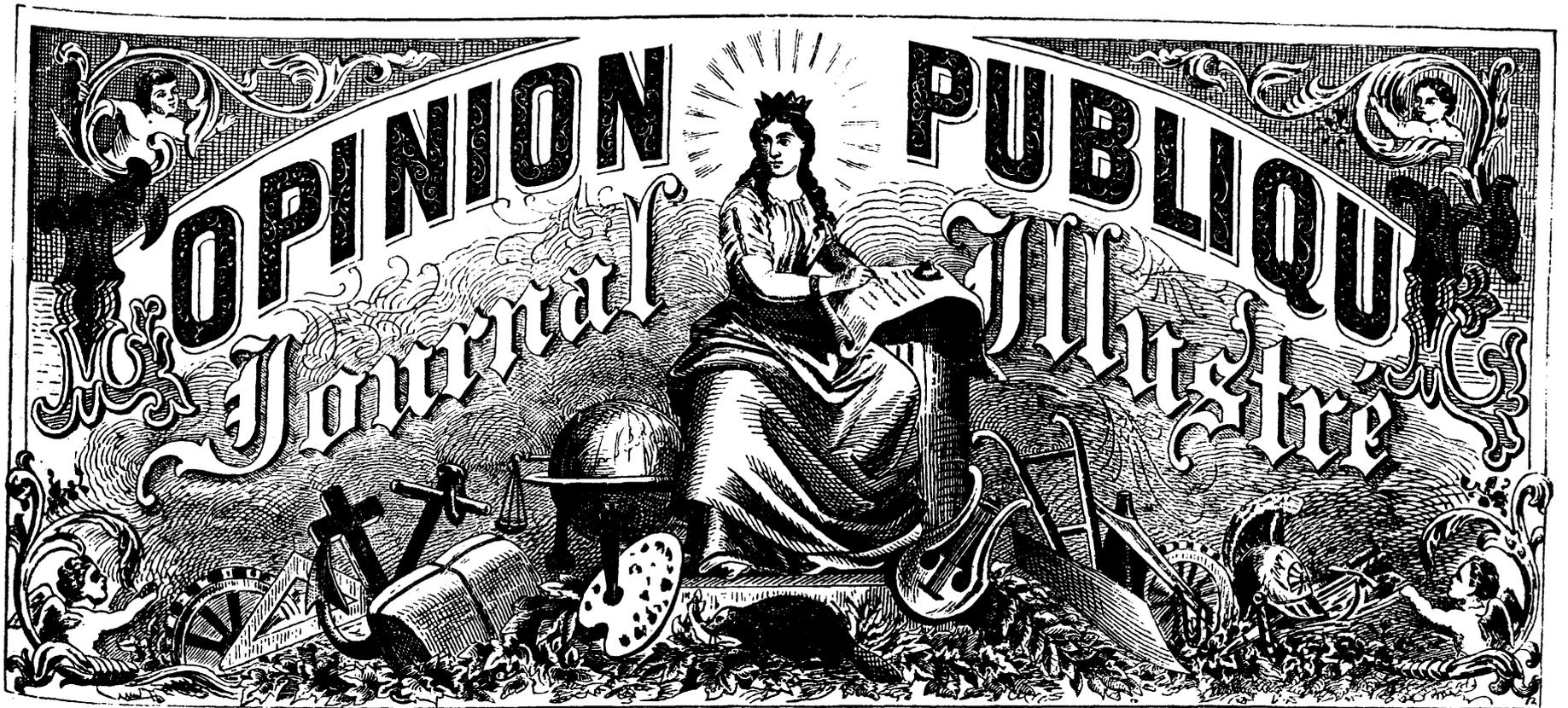
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. ^

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 12.

MONTREAL, SAMEDI, 26 MARS, 1870.

{ ABONNEMENT \$2 50.
{ PAR NUMERO 5 CENTIMS.



LE "PAIN DE SUCRE,"—CHUTES DE MONTMORENCY.—VOIR LA PAGE SUIVANTE.

Nous prions ceux qui n'ont pas reçu notre journal régulièrement de nous demander les numéros qui leur manquent.

A la ville la chose est bien facile, ils n'ont qu'à avertir les porteurs.

Nous avons engagé des porteurs sur lesquels nous pouvons compter maintenant; nous convenons avec nos abonnés qu'il est bien temps.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 24 MARS, 1870.

AVIS IMPORTANT.

Notre agent, M. Edouard Dorion, continuera à collecter dans les différents quartiers de la ville. Nos abonnés voudront bien se préparer à sa visite.

Nous sommes maintenant en état de donner à nos abonnés plus de nouvelles et de faits divers que par le passé. Ils seront satisfaits à l'avenir sur ce point.

Malgré qu'il soit difficile de contenter tout le monde, nous espérons cependant de combler les lacunes qu'on voudra bien nous-signaler.

Nous prions tous ceux qui ne recevront pas notre journal régulièrement de se plaindre immédiatement à notre bureau, au No. 10, Place d'Armes.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Mercredi, 16 mars.—Grand débat sur la proposition de M. Huntington demandant l'établissement d'un Zollverein ou espèce d'union douanière entre le Canada et les Etats-Unis. Le député de Shefford a, peut-être, cru voiler sa pensée dans le titre, où il est question d'union douanière avec les Etats Etrangers. Précaution inutile: dans son discours, il ne parle que des Etats-Unis. Comme c'est le devoir de tout bon oppositionniste, il débute par une charge bien nourrie contre le gouvernement, dont toute la politique est digne de sa réprobation la plus énergique. Résumons les parties les plus saillantes de son discours.

Une députation, dit-il, a été envoyée aux Indes Occidentales et dans le Brésil pour nouer des relations d'affaires, et, bien qu'elle fit un rapport avantageux sur la facilité pour le Canada de faire avec ces contrées un bon commerce, le gouvernement a de ce côté empêché tout bien et rendu la mission inutile par un tarif hostile. Puisque le gouvernement faillit à son devoir, il faut que les membres prennent au moins la cause du peuple et provoquent des débats de nature à l'éclairer sur ses véritables intérêts et à produire l'uniformité dans les relations commerciales.

Il croit savoir que dans les pourparlers qui ont eu lieu entre Sir John Rose et le Secrétaire Fish, l'été dernier, à Washington, il s'était agi d'inclure les objets manufacturés dans le Traité projeté. Il lui importait beaucoup de savoir si nos minéraux seraient admis aux Etats-Unis. Le gouvernement Macdonald-Dorion avait, en 1864, introduit dans le discours du Trône une clause sur l'élargissement des Canaux et cette espérance donnée aux Américains avait retardé d'un an l'abrogation du Traité de Réciprocité. Cependant le gouvernement avait si stupidement (textuel) administré les affaires qu'on avait perdu de vue cette considération, de même que nos pêcheries et autres privilèges.

Ce thème lui fournit l'occasion de blâmer la politique de représailles que semble vouloir adopter le Cabinet, si les Etats-Unis refusent de s'entendre avec nous. Plusieurs motifs doivent nous empêcher de nous livrer à cette guerre de tarifs. Les Américains nous sont favorables et sont à la veille de céder. L'Angleterre est la cause de leur hésitation: elle ne veut pas de droits qui lui ferment notre marché, et les Américains font retomber sur nous le poids de la rancune qu'ils lui conservent à cause des déprédations de l'Alabama et de sa conduite générale durant leur guerre civile. Ici, l'auteur qui n'a pas cru prudent d'être positif a louvoyé et reculé devant la déduction logique de ses prémisses: il a oscillé entre de prétendus consentements donnés par la métropole, ou à être par elle donnés à tous nos arrangements commerciaux, — et des soupirs comprimés pour l'indépendance.

Il se prononce formellement pour la liberté commerciale ou le libre échange (*free trade*) avec les Etats-Unis, comme seul moyen de relever nos industries languissantes, d'en faire naître de nouvelles, de développer nos ressources inépuisables, d'empêcher la population du Bas-Canada d'émigrer et rappeler les Canadiens qui nous ont déjà quittés. "Une politique de représailles, dit-il en finissant, peut quelquefois être populaire, mais ce n'est pas par les ressentiments et la vengeance qu'on fonde les grandes nations."

Sir Francis Hincks répond. Il reproche sévèrement à

M. Huntington le ton amer et déplacé de son discours. Vous voulez, dit-il, une discussion impartiale et dépouillée de tout esprit de parti, et vous avez consacré la plus grande partie de votre harangue à des attaques usées et ressassées contre le gouvernement. La population est arriérée et rétrograde, dites vous, et c'est là votre principal argument, continue le ministre des finances. Eh! bien, mon absence m'a permis, mieux qu'à personne, de constater votre erreur et les immenses progrès réalisés depuis 1854, de même que l'état de satisfaction générale qui prévaut dans toutes les classes de la société. La tendance non avouée des paroles de M. Huntington est de faire croire que nous ne pouvons obtenir ni assurer notre prospérité sans briser le lien qui nous unit à la grande puissance à laquelle nous sommes fiers d'appartenir; il veut tout autour de nous élever une muraille de Chine tout en admettant les produits manufacturés d'une nation rivale. C'est tout simplement impossible pour deux raisons: une union douanière avec nos voisins bannirait le commerce anglais et ruinerait notre population parce qu'il nous faudrait adopter les tarifs américains. On doit savoir l'énormité des impôts établis là bas, comparés aux nôtres. Pour ne parler que des laines, des cotons, du fer et de l'acier, qui sont une des principales sources de notre revenu, notre tarif ne les taxe qu'à 12 par cent *ad valorem*, ce qui nous a rapporté ou nous a forcés de payer, l'an dernier, à peu près \$8.000,000 (huit millions), tandis qu'avec le tarif américain, qui est à peu près de 45 pour cent, nous aurions payé, pour la même quantité, \$30,000,000 (trente millions!) Les Etats-Unis ne pouvant, à cause de leur dette, réduire de sitôt leur tarif, la politique préconisée par M. Huntington serait ruineuse pour le consommateur, qui n'a ni les moyens ni la nécessité de supporter un tel fardeau. M. Hincks signale en outre la contradiction dans laquelle est tombé son adversaire, qui prêche le libre-échange avec les Etats-Unis et la protection vis-à-vis les autres Puissances. Il prétend aussi que M. Huntington a été très mal informé sur la portée des propositions que M. Rose avait été chargé de faire au cabinet de Washington.

Le reste du discours de M. Hincks peut se résumer en très peu de mots: le Canada avait toujours été prêt, et l'est encore, à renouer avec nos voisins des relations sur un pied de parfaite équité pour les deux parties: mais que le gouvernement américain, quoique bien disposé, ne pouvait rien faire parce qu'il était contrôlé par le comité des voies et moyens dont les membres, obligés de céder à une pression hostile et d'écouter mille intérêts divers et opposés, rendaient la conclusion de tout traité fort difficile. Toutefois, il s'opère un revirement dans l'opinion aux Etats et l'on n'a pas encore perdu tout espoir d'en venir à un arrangement satisfaisant. Quant à la politique de représailles si justement réprouvée, le gouvernement n'y a jamais songé: mais il a le droit incontestable d'établir les droits nécessités par les besoins de l'Etat et de l'industrie.

J. A. MOUSSEAU.

LE "PAIN DE SUCRE."—CHUTES MONTMORENCY.

Inutile d'expliquer la gravure qui représente les chutes de Montmorency en hiver. Qui ne connaît l'histoire du fameux pain de sucre que le froid y élève à une si grande hauteur et qui fait les délices de la population de Québec. La vieille capitale du Canada tient presque autant à son pain de sucre qu'au siège du gouvernement. Les deux sont, il est vrai, le théâtre de curieuses glissades.

UN CHEF ARABE.

L'une de nos planches donnera à nos lecteurs une idée fidèle de la mâle beauté et de la physionomie expressive des Arabes. Le célèbre baron Larrey a prétendu que l'Arabe était le berceau du genre humain et que la tête de l'Arabe était le type le plus parfait de cette plus noble partie de l'homme.

"AH, MES PETITS GUEUX!"

Plusieurs se reconnaîtront sans doute dans le tableau qui représente deux petits enfants de chœur en train de vider le vin des burettes. Qui n'a pas été enfant de chœur dans sa vie et n'a pas en cette qualité goûté le vin de la messe?

La scène a eu lieu dernièrement dans la sacristie d'une des églises de cette ville.

L'ECHO DU RICHELIEU.

Nous avons remarqué avec plaisir le changement apporté dans la rédaction de notre confrère. Autrefois il n'était pas rédigé du tout, et il avait résolu le problème de faire un journal sans rédacteur.

L'*Ere Nouvelle* avait déjà tenté ce problème et en était mort à la peine. Nous félicitons l'*Echo du Richelieu* d'avoir renoncé à l'épreuve. Il est maintenant bien fait et a une rédaction correcte et soignée.

M. Fréchette de Québec est propriétaire d'une photographie de la Place d'Armes de 1830 qui n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Cette photographie est très intéressante, elle nous fait voir la vieille église française et à côté les tours de Notre Dame à moitié finies. M. Fréchette l'offre en vente et reçoit des souscriptions à l'hôtel Jacques Cartier. Le prix est de 25cts. pour les petites et \$1.00 pour les grandes.

Le procès Guibord se plaide depuis six jours déjà devant l'hon. juge Mondelet. MM. Laflamme et Doutré représentent la famille du défunt, et MM. Cassidy, Jetté et Trudel sont les avocats de la Fabrique. C'est une belle cause dans laquelle se soulèvent les questions de la plus haute importance.

Nous ferons, dans notre prochain numéro, l'appréciation des avocats qui ont figuré dans cette circonstance.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Nous ne recevons aucun document ni rapports d'Ottawa: projets de loi, correspondance officielle du Nord-Ouest et autre, rapports des chefs de départements, rien ne nous est envoyé. Est-ce oublié ou mauvais vouloir?

Le procès du prince Pierre Bonaparte, pour le meurtre de Victor Noir, est commencé au milieu d'une grande excitation. Nous donnerons à nos lecteurs tous les détails de ce procès célèbre.

Après les dépositions des officiers de police, M. Ulric de Fonvielle fut entendu. Son témoignage a été écouté avec la plus profonde attention, et on l'a soumis aux plus sévères questions.

Pascal Grousset a été le témoin suivant. Ses réponses aux questions ont été si grossières et sa conduite si défectueuse que la Cour a refusé de l'écouter. Il a été déclaré coupable de mépris et envoyé en prison. Sa déposition a été lue pendant son absence.

La conduite de M. Grousset est généralement condamnée. M. de Fonvielle paraissait trop excité pour donner un bon témoignage, mais sa conduite contraste avec celle de Grousset. Le *Pays* est assuré que la réponse du gouvernement papal à la note du comte Daru a été reçue, et qu'elle refuse d'admettre un représentant français au Concile.

On lit dans l'*Etendard National*:

Un bill pour incorporer la Grande Loge des Cordonniers de St. Crépin, a été présenté dernièrement à la Législature de Massachussets, demandant la permission d'avoir un fonds social de cent mille piastres et une charte pour 20 ans. Le bill fut présenté par M. Chs. Cowley, de Lowell. M. Pratt répondit à M. C. B. Whitney que ce n'était pas l'intention de la Loge d'obtenir une charte dont les dispositions permettent de contrôler le capital; elle voulait seulement exercer les mêmes droits que le capital, mais n'encouragerait pas les grèves, ne limiterait pas le nombre des apprentis, et n'interviendrait pas dans les marchés des membres avec bourgeois. Après cette explication, tous les membres du comité de travail montrèrent la plus grande sympathie aux pétitionnaires, qui réussiraient probablement.

R. I. P.

Le Diocèse de Montréal vient de perdre, à la fleur de son âge, un bien digne ecclésiastique, M. Pierre Barthélémi Barrette, qui est mort dernièrement à la résidence de l'Honorable M. C. S. Rodier. Ce Monsieur est né à St. Anicet le 13 décembre 1840, et il fut ordonné Prêtre le 21 Septembre 1867.

M. Barrette, dont la santé a toujours été très faible, exerça pendant quelques mois, les fonctions de Vicaire dans la Paroisse de St. Henri des Tanneries des Rollands; mais bientôt ses forces ne lui permirent plus de continuer un ministère si fatigant. Il fut alors nommé chapelain de l'Asile de Bethléem que l'Hon. M. Rodier venait de fonder près de sa résidence princière. Cet Honorable citoyen voulut que ce bon Prêtre demeurât chez lui; et tous ceux qui ont visité M. Barrette pendant sa longue maladie savent que les Dames de la maison lui ont porté, jusqu'à son dernier soupir, les soins, les plus assidus avec une attention et une délicatesse à rivaliser avec les sœurs de charité.

Un étudiant en médecine nous communique le fait suivant: Mardi dernier, au moment où M. le Dr. Bibaud, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de cette ville, donnait son cours sur l'œil, M. le Dr. Beaubien, professeur à la même Faculté, nous arriva avec une pièce d'anatomie dont l'histoire est assurément extraordinaire. On sait que le Dr. Beaubien est le médecin de la prison de cette cité: quelques jours auparavant, dans une visite qu'il fit à cet établissement, il avait remarqué, parmi les pensionnaires du gouvernement, deux femmes de mauvaise vie qui, dans une année, ne jouissent de leur liberté que pendant un certain nombre de jours très-restreint. Dans la nuit de lundi, comme ces deux femmes avaient de grandes habitudes d'ivrognerie et qu'elles se trouvaient en même temps dans un *delirium tremens* un peu fort, l'une d'elles se mit dans la tête qu'elle devait s'arracher les yeux. En effet, s'introduisant les index de chaque main aux angles externes des yeux, elle se les enfonça jusqu'aux parois internes des orbites, et par un effort soudain, elle parvint à faire sortir l'œil droit de sa cavité; comme il tenait encore par ses muscles, mais surtout par le nerf optique, elle l'arracha avec violence et le lança sur le plancher de sa cellule, et tout cela fut exécuté en beaucoup moins de temps que je ne mets à le décrire. L'œil gauche seul résista à ses efforts.

On peut concevoir la douleur que cette femme a dû ressentir durant cette opération, quand on saura que l'œil portait avec lui lorsqu'on nous le montra dans l'amphithéâtre, toute la longueur du nerf qui se distribue à cet organe, et que ce nerf prend son origine dans les parties les plus profondes du cerveau.

De l'avis des Drs. Beaubien et Bibaud, cette femme devra probablement mourir d'une méningo-céphalite.

UN NOUVEL APOSTAT.

Nous lisons ce qui suit dans le "Protecteur Canadien" du 17 Mars :

"THE ANTI-ROMAN ADVOCATE."

"Tel est le titre d'un nouveau journal, que Médéric Lanctôt vient de fonder à Détroit, Mich., pour combattre la religion catholique romaine. Nous en avons reçu le premier numéro, dont nous traduisons les quelques extraits suivants, pour les mettre sous les yeux de ses amis, s'il lui en reste encore parmi les Canadiens. Voici ce qu'il écrit :

Être catholique romain, c'est être condamné, corps et âme, à un esclavage éternel. La religion catholique et romaine est une malédiction pour le peuple canadien. Nous aurions plus d'espoir pour l'émancipation politique du Canada, si ce pays était peuplé de nègres, au lieu de l'être par des catholiques blancs.

Si tous les Curés, que nous avons connus, mènent une vie immorale, ce n'est pas une garantie que ceux que nous n'avons pas connus, soient moraux.

Les démocrates ne doivent pas s'identifier avec la religion catholique et romaine, car celle-ci n'est que despotisme, superstition et ignorance.

Enfin M. Lanctôt veut ternir la réputation de plusieurs prêtres, qui étant morts, ne peuvent point se défendre; il les accuse des crimes les plus infâmes. Il s'en prend aussi aux évêques et aux prêtres de Détroit, à notre St. Père le Pape lui-même et il recommande aux américains de se défier des catholiques.

Voici comment l'Amérique de Chicago accuse réception de ce nouveau journal :

Nous venons de recevoir L'ANTI-ROMAN ADVOCATE, fondé à Détroit, par l'éternel Médéric Lanctôt, "Ecuyer, Avocat et Journaliste," journaliste surtout. Cette feuille n'est qu'une ridicule diatribe à l'adresse des prêtres catholiques que M. Lanctôt courtisait il n'y a que quelques mois à peine. Nous respectons toute conviction religieuse, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle soit sincère; mais nous méprisons l'hypocrisie."

FAITS DIVERS.

On dit que Riel a eu une forte attaque de fièvre causée par le trouble et l'excès de travail et les insomnies qu'il s'est imposées depuis quelque temps. Il est mieux.

Le *New Nation* croit que l'évêque Taché n'interviendra dans le nouvel ordre de choses que pour appuyer les demandes du gouvernement de Riel.

LE PRINCE ARTHUR.—On assure que le Prince Arthur quittera le Canada pour retourner en Europe dans la seconde quinzaine de mai.

John G. Saxc, le poète populaire des Etats-Unis, publie ses poèmes dans le *New-York Ledger*, à raison d'un dollar par ligne.

Phillips, l'employé infidèle du revenu de l'intérieur, qui, il y a quelques semaines, s'enfuyait en Europe en volant \$40,000 au gouvernement américain, a été arrêté à Liverpool et sera renvoyé à New-York pour y subir son procès.

A l'occasion des couches de la Princesse Marguerite, la municipalité de Naples a donné des habillements complets à vingt charretiers qui n'avaient jamais enfreint les règlements de la Ville. Si c'eût été ici, ça ne lui aurait pas coûté cher.

Paris, 19.—La Haute Cour pour le procès du prince Pierre Napoléon Bonaparte, accusé du meurtre de Victor Noir, a été convoquée à Tours.

M. Ollivier est candidat pour l'Académie de France.

Le Pape a célébré la messe pour le repos de l'âme de M. de Montalembert.

C'est un bel hommage aux services rendus par l'illustre défunt à l'Eglise catholique.

On rapporte qu'un français qui avait perdu l'usage de ses membres et de la parole, depuis dix ans, à la suite d'une paralysie, a été guéri complètement par le choc qu'ont éprouvé ses nerfs en voyant assassiner sa femme par les serviteurs de la famille.

On rapporte qu'au moment de rendre son âme à Dieu, le saint évêque de Tarbes se fit apporter le *Postulatum* de l'infailibilité déjà signé par un grand nombre d'évêques et y ajouta de sa main mourante ces mots à la suite de son nom : "Papa est infallibilis"—le Pape est infallible.

Cinquante jeunes radicaux de Paris ont juré de venger la mort de Victor Noir si le gouvernement ne punit le prince Bonaparte pour l'assassinat qu'il a commis. Ils espèrent le tuer en duel, et s'ils ne réussissent pas par ce moyen, ils se proposent d'attendre plus tard une occasion favorable.

Le soir de la St. Patrice, à St. Francisco, Rudolphe et Deery ont joué une partie de billard de 1500 points pour \$3000. Rudolphe a remporté la victoire : a il fait ses 1500 points tandis que son adversaire en a fait 970. La plus forte série de Rudolphe a été de 310 ; celle de Deery de 174.

On dit qu'un crime épouvantable a été commis à Sumatra. Le fils d'un marchand français partit un jour pour un établissement voisin et l'on fut longtemps sans avoir de ses nouvelles. Dernièrement, un lourd colis arrivait au magasin du père et en l'ouvrant, on trouva le corps du fils entouré d'une multitude de scorpions. Les auteurs de cette infamie n'ont pas encore été découverts.

Samedi dernier, dans l'après-midi, le corps d'un enfant du sexe féminin a été trouvé par un jeune homme nommé Albert Hinton, dans un lot vacant, près de la clôture, au coin du chemin Papineau et de la rue Ste. Catherine. Le corps fut transporté à la station de police de la rue Panet où l'enquête fut faite par le coroner. A l'extérieur, on ne remarqua aucune marque de violence.

L'examen à l'intérieur du cadavre prouva que cette enfant était morte asphyxiée, mais les jurés n'ont pu déterminer si cette mort avait été accidentelle ou produite criminellement.

Le prince Arthur se propose de faire un voyage en Californie, avec sa suite, par le chemin de fer du Pacifique, vers la fin d'avril, ou le commencement de mai. La compagnie de ce chemin a déjà commencé à faire les préparatifs nécessaires pour cette expédition royale. Le prince passera à quelques semaines et reviendra ensuite à Montréal, pour partir pour l'Angleterre, avec sa brigade. Son altesse préfère s'embarquer à bord du transport qui viendra pour cette fin, plutôt que de prendre les lignes Cunard, Inman, ou Allan.

Un jeune homme de Québec, nommé Flinn, a trouvé une mort horrible l'autre jour, à Chicago. Il est tombé dans les scies d'une factorie de marbre pendant qu'elles étaient en mouvement, et il fut littéralement haché.

Les insurgés cubains se forment en clubs favorables à l'indépendance, et repoussent tout projet tendant à l'annexion aux Etats-Unis. Les chefs nient que Cuba bénéficierait par un changement d'allégeance, ils dénoncent l'annexion comme un acte de lâcheté et que les Etats-Unis n'ont rien fait pour mériter la reconnaissance des Cubains.

La ville de North Platte (Nebraska) vient d'être le théâtre d'une exécution sommaire. Un M. Kief ayant été volé et assassiné dans la nuit du 11, deux arrestations ont été faites le lendemain, et comme la culpabilité des prisonniers n'était pas douteuse, la foule les pendit sans autre forme de procès. Les individus lynchés étaient des bandits de la pire espèce, qui avaient commis depuis quelque temps des vols nombreux dans les environs de North Platte.

Le journal du P. Hyacinthe, la *Concorde*, dont on annonce la prochaine apparition, est fondé sous le patronage d'un comité, dont le président honoraire est Mgr Maret, évêque de Sura, et le président, M. le sénateur Amédée Thierry.

Parmi les autres membres figurent MM. Jules Loyson et Fabre d'Enviey, professeurs à la faculté de théologie de Paris, M. l'abbé Bazin, secrétaire de la même faculté, M. l'abbé Pujot, chapelain de l'empereur, et diverses notabilités du monde religieux.

Le prince Pierre Bonaparte a reçu un présent magnifique d'une députation de jeunes et charmantes américaines.

Le présent consiste en un fusil de chasse richement incrusté d'or et d'argent.

Le tir au pistolet est tellement l'amusement favori des américains, que chez cette nation même "la jeunesse et la beauté" doivent exprimer leur admiration pour la dernière marque d'habileté que le prince Pierre a donné.

Jeudi, un nommé Yeck, à Beardstown, Ill., fut tué d'un coup de pistolet par un individu du nom de Wilcox. Ce dernier ayant été écroué, le lendemain même, aussitôt une foule, plus de 100 personnes entourent sa prison, y pénètrent, et saisissant un prisonnier, qu'elles supposent être le meurtrier en question, elles lui mirent la corde au cou. S'apercevant que ce n'était pas leur homme, elles allèrent de suite à la cellule de Wilcox, et comme il s'était armé d'une barre de fer et paraissait vouloir se défendre en désespéré, un revolver mit fin à sa résistance en lui logeant une balle dans la tête. Son corps fut ensuite enlevé et pendu à un arbre.

Noté.—Un marchand de bois, de cette ville, M. James Allen, a été victime, jeudi soir, d'un accident qui lui a coûté la vie.

En compagnie des MM. Brodie, M. Allen se rendit en voiture sur le côté sud du canal Lachine où il laissa ses deux compagnons pour aller à la résidence du côté nord du canal.

Depuis on n'en avait pas eu de nouvelles, lorsque, vendredi matin, MM. Brodie trouvèrent dans la glace du canal un trou dans lequel le défunt est sans doute tombé, car les traces de ses pieds conduisaient à cette ouverture.

M. Allen était âgé de 36 ans et marié depuis quelque années.

Il commença son commerce, il y a à peu près dix ans, et par son énergie et son intelligence, parvint à amasser une jolie fortune.

Une lettre de Rome au *Pilot* de Boston, au sujet du Concile œcuménique, dit :

Les évêques américains peuvent être rangés comme les plus belles intelligences du Concile. Sans doute les évêques des autres pays sont très éminents, mais j'ai mes raisons pour croire que les évêques américains se font remarquer par leur connaissances théologiques, leur profondeur de raisonnement, et la justesse des conclusions auxquelles ils arrivent. La haute position que j'ai vu qu'ils occupaient dans le Concile est très-étonnante. Ils se font surtout remarquer dans les questions concernant les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Mgr. l'Archevêque de Québec est assez bien maintenant pour suivre les débats du Concile, mais on craint qu'il ne soit obligé de retourner au pays avant la fin du Concile. Tous nos autres prélats sont, on ne peut mieux.

Mgr. Laféche, cependant, paraît souffrir un peu du froid de Rome. Le temps aussi a été réellement froid pendant quelques jours et les maisons romaines sont si froides et si mal chauffées qu'il n'est pas surprenant qu'on y souffre quelque peu. Si vous aller passer un bout de soirée avec ce bon évêque (nos évêques nous permettent de les aller visiter souvent et nous donnent libre entrée), vous êtes certain de le voir enveloppé d'une chaude écharpe et armé de gros *chaussous* de voyage. Dans ce costume, il vous cause philosophie, histoire, littérature, etc., et sait toujours nous faire passer des heures agréables qui s'écoulent toujours trop vite.

Le docteur Carré, résident de Cairo (Illinois), où il était généralement connu sous le nom de "docteur français," est entré, le 21 du mois dernier, à 5 heures du soir, dans une brasserie, s'est assis à une table où se trouvaient plusieurs personnes de sa connaissance, a demandé un verre de bière dans lequel il a mis une pincée de poudre en disant : "C'est de la strychnine, excellent pour l'estomac," a bu sa bière, a dit encore : "A six heures, ce sera fini" et s'est retiré dans une pièce de derrière où il a presque aussitôt été saisi de convulsions qui, ainsi qu'il l'avait annoncé, se sont terminées par la mort au moment précis où le cadran de l'établissement sonnait six heures.

D'après les on-dit de Cairo, le docteur Carré s'appelaient en réalité le comte Veille et était capitaine dans l'armée française. Obligé de fuir de son pays à la suite d'une conspiration contre l'empereur, il vint se fixer en 1863 à Cairo, où il vécut en exerçant la profession de médecin.

Un fait qui paraît mieux établi, c'est que le "docteur français," quel que soit son nom, était marié à une personne occupant un emploi près de l'impératrice, et que, le matin même du jour où il s'est suicidé, il avait reçu une lettre de sa femme, qui le suppliait de rentrer en France.

Le duc de Montpensier et le prince Henri de Bourbon se sont battus en duel, ce matin. Le résultat a été fatal au dernier qui a été tué. Le duc avait pour seconds les généraux Cardoza et Alaminor. Ceux du prince étaient le senor Publico et un autre dont le nom est inconnu, deux républicains membres des Cortès. Cette affaire a causé une grande sensation.

La rencontre entre le prince Bourbon et le duc de Montpensier a eu lieu à sept milles de Madrid.

Les témoins ont laissé au sort à décider qui tirerait le premier; et le sort a décidé en faveur du prince Henri. Les adversaires ont échangé le premier feu à dix pas, mais sans résul-

tat. Ils se sont alors avancés à 7 pas. Le prince Henri a tiré et n'a pas atteint son adversaire. Le duc a tiré à son tour et le prince a eu la tête traversée par la balle. Il est tombé et a expiré quelques minutes après. Le duc a gardé le plus grand calme pendant le combat, mais le résultat l'a beaucoup affecté.

Comme le prince est pauvre le duc a offert de prendre soin de sa veuve et de ses enfants. La querelle a eu lieu à la suite d'une lettre injurieuse contre le duc, que le prince aurait adressée aux partisans de Montpensier, Henri était le frère de l'époux de l'ex-reine Isabelle et cousin de la duchesse de Montpensier.

Montréal vient d'être le théâtre d'une scène qui fait peu d'honneur à Delave et Cadoua, deux acrobates et pantomimistes dont beaucoup ont admiré, ces jours derniers la souplesse et la pantomime au théâtre royal.

Mercredi soir, après la soirée, Delave et Cadoua, laissèrent leurs épouses au St. Lawrence Hall où ils pensionnaient, avec recommandation d'être prêtes à partir le lendemain à deux heures de l'après-midi. Les femmes étaient prêtes à deux heures, mais leurs maris n'étaient pas encore arrivés. Quelques temps après, ceux-ci vinrent à l'hôtel et annoncèrent qu'ils ne seraient prêts à partir que le soir. Mais comme ils ne revenaient pas, leurs femmes, craignant de les voir dissiper tout leur argent, et d'être ensuite abandonnées sans ressources dans une ville étrangère, prirent le peu qu'elles avaient ou ce qu'elles purent trouver, et s'en allèrent à la station afin de prendre les chars pour New-York.

A la station, les hommes les trouvèrent, et avec une brutalité sans nom, ils les firent arrêter pour vol par la police qui les conduisit à la station du Carré Chaboillez ainsi que la petite Zoé qui les accompagnait. Les hommes sont encore en cette ville, où ils dépendent ce qu'il leur reste d'argent sans souci de remplir leurs engagements à Québec. Nous

Une affaire assez grave s'est passée l'autre jour dans une maison de la rue Albert. Voici les faits : un nommé John O'Neil, ivrogne fiéffé, engendra chicane à sa femme au sujet de quelques vêtements qui étaient suspendus à une corde dans la maison pour sécher. Jurant qu'il les ôterait de là, il prit un couteau pour les couper et les faire tomber. Sa femme se précipita sur lui pour l'en empêcher et éleva sa main en l'air pour cela; ce fut alors qu'il la saisit, et lui coupa la main presque entièrement. Les Drs. O'Leary et Desroches furent aussitôt appelés et arrêtèrent la perte de sang, autrement cette pauvre femme serait bientôt morte. Elle fut ensuite transportée à l'hôpital, où elle est encore. On dit que c'est une digne femme très travaillante, et le principal support de sa famille. Le sergent Bourke de la station du Carré Chaboillez arrêta promptement O'Neil. Il a déjà subi quelque temps de détention pour avoir maltraité sa première femme et il est bien probable qu'il sera encore emprisonné quelque temps pour avoir estropié la seconde.

Le correspondant de Paris au *Times* de Londres dit qu'un procès très-curieux doit bientôt se dérouler devant les tribunaux de Paris. Il paraît qu'il y a divergence d'opinion entre l'ex-reine d'Espagne et son époux, touchant l'administration de leur fortune. Comme reine, elle était le chef de la communauté et son mari était obligé de se conformer à son bon plaisir.

Sa Majesté soutient, que quoique la rébellion de ses sujets l'ait chassée de son pays, elle est encore reine de droit, et comme telle, encore maîtresse de sa fortune et libre d'en disposer suivant sa volonté, et même de la dissiper dans les efforts désespérés qu'elle fait pour regagner sa couronne et qui lui ont coûté tant d'argent dans les derniers mois de son exil. Don Frs. d'Assises, d'autre part, reconnaît apparemment "le fait accompli," et considère que sa femme a perdu pour toujours sa haute position et que partant, elle n'a pas plus de droits que les simples particuliers, car il demande à être déclaré le chef de la communauté et à partager avec son épouse leur fortune réunie. Il a demandé aux tribunaux de lui confier l'administration des biens de sa femme, mesure à laquelle il a été, dit-on, poussé par la vente considérable d'immubles situés en Espagne, que l'ex-reine a dernièrement effectuée.

La cour a ordonné à celle-ci et à son intendant, le comte Ezpelate de n'accomplir aucun acte d'administration avant la fin du procès. Ce différend financier semble avoir produit une certaine froideur entre l'époux et l'épouse; car le premier a, dit-on, laissé leur résidence commune, dans l'Avenue du Roi de Rome, et est allé demeurer avec son ami, le Senor Meneses, auquel le titre de duc a été conféré il y a quelques mois, la reine, quoique détronée, se réservant de droit de conférer de tels honneurs et de telles distinctions.

Un fait sinistre et singulier vient de se produire à Lérída (Espagne).

Le banquier José Nunez avait deux caisses dans sa maison. L'une servait aux opérations journalières de la banque; l'autre qui contenait surtout l'or et l'argent, n'était ouverte que lorsque M. Nunez avait à faire des paiements considérables.

Cette dernière caisse était située dans un caveau fermé par une porte en fer des plus solides et munie d'une serrure à secret.

Le banquier en avait deux clés. La première restait toujours entre ses mains, la seconde était confiée au caissier. Celle-ci disparut.

Depuis le jour de cette disparition, le banquier prêtait sa clé à son caissier lorsqu'il fallait descendre au caveau.

Tout dernièrement cet employé eut occasion d'aller prendre une somme en or déposée dans la caisse secrète.

Quelle ne fut pas la surprise du caissier en trouvant une clé sur la porte du caveau!

Il pensa qu'un voleur s'était introduit là dedans et qu'il avait dérobé une somme importante. Il alla prévenir le banquier, qui, tout tremblant, descendit avec son employé.

Le caveau fut ouvert.

Un cadavre en putrefaction gisait sur le sol. M. Nunez et son caissier reconurent un employé de la maison que l'on avait mis à la porte quelques jours auparavant, qui, sans aucun doute, était le voleur de l'une des clés du caveau.

Le malheureux avait voulu dépouiller son ancien patron, mais la porte de la cave étant à ressort s'était refermée toute seule et avait enseveli notre homme dans son tombeau.

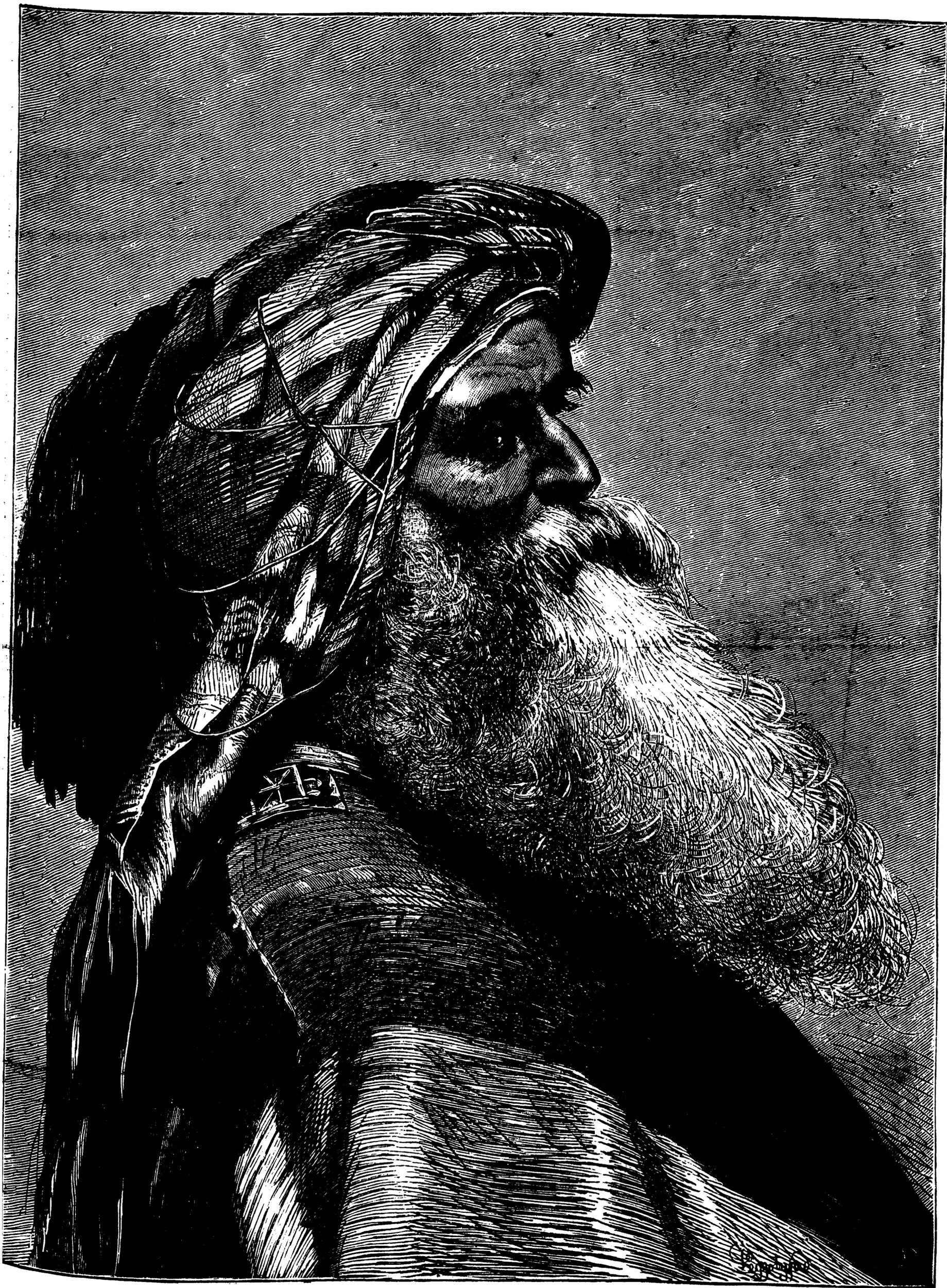
L'étudiant allemand Nidebung vient d'être condamné à trois semaines de prison pour son duel avec le fils du comte de Bismark.

A propos de ce duel, l'Université de Bonn vient de remettre en vigueur une vieille loi disant que :

"Tous ceux qui se battront sans être munis d'un masque garantissant la figure et d'un appareil sauvegardant les jambes, seront expulsés de l'Université."



"AH, MES PETITS GUEUX."—VOIR PAGE 90.



UN CHEF ARABE.—VOIR PAGE 90.

COURRIER D'ONTARIO.

Il s'est passé bien des choses en parlement depuis que mon dernier aux excellents lecteurs de *L'Opinion Publique* a eu les honneurs de l'impression.

J'ai remarqué que les parlements sont comme les femmes; quand ils se mettent à sortir et à aller dans le monde, c'est une fureur, une rage; on ne les trouve jamais un soir chez eux.

Mais aussi qu'ils se mettent à garder la maison, et à vaquer aux soins du ménage, ils abattent plus de besogne en huit jours que le commun des mortels en un mois.

Si j'avais à me venger cruellement des patrons de *L'Opinion Publique*, ma tâche d'aujourd'hui serait aisée à remplir. Je n'aurais qu'à faire défiler bêtement sous leurs yeux tous les projets, motions, interpellations, bills, etc., éclos dans la serre-chaude du parlement depuis trois semaines. A la troisième page de ce courrier, nous nous désarticulerions la mâchoire à bailler magistralement tous ensemble; à la cinquième, nous serions assoupis à qui mieux mieux; et, à la fin de la sixième, nous ronflerions les uns les autres du sommeil des maris incommodes.

Aussi, comme ce n'est pas pour bailler que je vous écris, et comme les patrons de *L'Opinion Publique* ne m'ont pas précisément confié le soin de votre assoupissement, je me permettrai, lecteurs, de glaner dans le tas des matières parlementaires récentes les quelques grains que la chronique peut se mettre sous la dent.

Depuis le jour trois fois béni, où les hommes d'Etat ont découvert que la chétive planète que nous habitons faite de mieux, offre un terrain propice à la culture des confédérations, il est une question bon enfant qui ne manque jamais son tour d'ordre du jour, à chaque session qui éclate au milieu de nous; — c'est le double mandat.

A voir avec quel bel entrain on se dispute cet appât parlementaire, soit au banquet du gouvernement fédéral, soit aux différentes demeures des législatures locales, on sent de suite qu'il y a là une nourriture facile et abondante, dont peuvent user sans danger les estomacs les plus dyspeptiques et les plus rebelles. Aussi faut-il voir tout l'empressement que l'on met à offrir son assiette, les jours de ce grand gala. Chacun veut en avoir sa tranche, et sa bonne tranche. Et il se trouve que chacun la mange avec appétit. Il y en a même qui se font servir deux fois. Si l'on n'y avait l'œil, quelques-uns en glisseraient dans leurs poches pour grignoter en famille pendant la vacance.

Et, malgré cette glotonnerie, jamais d'indigestion à soigner, le lendemain. Cela passe comme un filet de bon saignant, comme une aile de poulet, comme un œuf à la coque.

On pourrait définir le double mandat la rôtie parlementaire, vu que les faibles et les convalescents peuvent s'en régaler sans crainte de fatiguer leur frêle constitution.

Ce que je trouve de vraiment singulier dans toute discussion sur ce sujet précieux, qui se prête complaisamment à des expériences tant de fois renouvelées, c'est que plusieurs des députés qui ont eu la chance d'une double élection au parlement fédéral, d'une part, et à une législature locale, d'autre part, sont les plus violents à tonner contre le double mandat. Il faut que ces gens-là soient bien convaincus que leur intervention répétée dans la législation annuelle du pays, peut nous jeter dans d'affreux draps, pour revenir à la charge si souvent et si énergiquement.

A la place de ces malheureux, ainsi empétrés dans leurs liens législatifs, je sais bien ce que je ferais; je flanquerais à la tête de mon comté ma démission de l'un des deux mandats qui me surchargent, et je vivrais ensuite cent ans dans la paix et le contentement. Et si mon comté faisait des façons, je lui dirais tout net: tu n'es pas content, eh bien! attends un peu, mon gaillard, je vais te flanquer l'autre.....

Mais ces messieurs jurent et tempêtent contre les doubles chaînes, et ils manquent du courage nécessaire pour rompre l'une ou l'autre. Ils me font l'effet d'amoureux qui courtiraient la brune et la blonde, qui croiraient que cela est immoral, et qui n'auraient pas assez d'énergie pour opter une bonne fois pour l'une ou pour l'autre, prétextant qu'ils attendent, pour faire un choix, que les très-hauts personnages qui légifèrent pour le code de la galanterie mondaine, aient édicté des peines sévères contre les amoureux qui trop embrassent.

Ces pauvres diables, affligés du double mandat, et qui déplorent à chaque session l'infortune de leur sort, sont donc mal venus à se plaindre, puisqu'ils ont le remède sous la main et qu'ils refusent obstinément de s'en servir.

Si, encore, ce remède était repoussant, s'il fallait, pour se décider à se l'administrer, prendre son courage à deux mains, comme pour l'huile de castor, je comprendrais leur répugnance et leur hésitation. Mais rien de plus facile que de tenir à ses électeurs le petit discours suivant: —

— Messieurs et bien charmants concitoyens, —

« Grâce à quelques centaines de louis généreusement dépensés par moi aux élections dernières, vous m'avez cru tellement grand, tellement supérieur, tellement digne de passer mes jours et mes nuits au service du pays, que vous n'avez pas hésité un seul instant à me confier, à une majorité de quinze voix, les deux mandats que vous aviez alors en portefeuille. Je vous donne ma parole d'honneur que ces quinze voix de majorité ont été « l'un des plus beaux jours de ma vie. » Mais je ne vous cacherai pas qu'aujourd'hui l'un de ces deux mandats m'embête, me rend malheureux, m'ôte le sommeil et l'appétit. Continuez de me croire un homme énorme comme le colosse de Rhodes, si cela vous fait plaisir, mais laissez-moi être sublime avec un seul mandat, et veuillez reporter sur un autre une part de votre légitime admiration. Si vous avez éducation des bonnes tartines de melasse dont je vous ai régales, les jours de votation, ne me refusez point la faveur que j'implore..... »

Ce petit discours, facile à apprendre par cœur, et que je n'ai pas la moindre objection à louer à la semaine aux intéressés, ne manquerait pas de produire un très bon effet sur d'honnêtes et indépendants électeurs. Quant aux malhonnêtes et dépendants, il y en a si peu, si peu, que ce n'est pas la peine de s'en occuper.

Il est sûr que la petite allusion aux douceurs monétaires et nutritives, adroitement empaillée dans cette oraison de circonstance, contribuerait fortement à faire pencher les électeurs vers une nouvelle candidature.

Voyons, il ne faut pas être doué comme un titan pour oser présenter cette humble supplique aux citoyens mâles de son comté. Un peu de fermeté suffit; et la fermeté, je suppose, est la vertu par excellence de tout représentant du peuple, car, tous, ils tiennent fermement à être ré-élus, ce dont je ne les blâme point, au contraire.

Ce que c'est que l'illusion, et qu'on a bien raison de dire que le cœur en est pétri; tant qu'il lui reste un souffle.

J'étais plein d'inclination, d'honnête inclination pour le système de la Confédération, parce que j'imaginai que son application ferait des heureux parmi nous. Oui, j'avais la naïveté de croire en mon for intérieur que les députés doublement élus seraient doublement heureux. Eh bien! j'étais dans l'erreur.

Pas plus que l'argent, le double mandat ne fait le bonheur. Au contraire, il est insupportable pour un grand nombre, ce qui doit le placer dans l'échelle de nos mépris, à un ou deux degrés au-dessous de l'argent. Car, si l'argent ne fait pas le bonheur, au moins finit-on par s'habituer à sa société. Même pour les députés portant double chaîne, il a le don de ne pas être absolument désagréable, et la preuve c'est qu'ils ne se font jamais prier pour empêcher les deniers qu'ils s'offrent eux-mêmes pour défrayer leurs dépenses de voyage, et rémunérer leurs labeurs.

Ce que je ne comprends pas bien, c'est que le double mandat soit une chose assommante, un boulet à traîner, tandis qu'un seul mandat est si agréable et si parfumé de sa nature, qu'on fait des folies pour se le procurer. Il y a là un mystère pour ma faible intelligence.

S'il fallait donner des robes de soie aux mandats comme on en donne aux femmes, je saisiserais parfaitement la pensée d'un orateur qui soutiendrait à son corps défendant qu'on en a assez d'un. Mais si les mandats coûtent parfois cher à obtenir, on sait qu'ils ont cela de bon qu'ils ne coûtent plus rien une fois qu'on en a pris possession. Ils rapportent même salaire, au lieu de coûter les yeux de la tête en rubans, dentelles, chignons et colifichets.

Mais, enfin, il paraît qu'il y a autre chose..... On ne peut tout savoir.....

M. Dorion assurait l'autre jour en chambre, qu'il y a au moins cinq cent mille Canadiens aux Etats-Unis.

Cinq cent mille, c'est bien peu, et j'ai bien peur que le député d'Hochelega n'ait pas étudié le sujet à fond.

J'ai beaucoup réfléchi sur cette question, et après avoir passé bien des nuits,

Les deux mains au menton, au haut de ma mansarde, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'y a pas un seul yankee aux Etats-Unis.

Après avoir fouillé une masse de documents à décourager un chercheur moins intrépide que moi, je me suis convaincu que tous les Américains sont nés à Montréal, dans le faubourg Québec et le Griffintown.

Eh bien oui, c'est comme cela, le yankee est un préjugé, un leurre, si vous l'aimez mieux; une illusion, si vous n'êtes pas satisfait.

— Mais, Washington, me direz-vous.

Bien, quoi, Washington? C'était tout bonnement un ancêtre de M. Chevalier. C'est pour faire une niche aux Anglais qu'il avait arboré ce nom historique qui finit en *tonne*.

Comme on le voit, M. Dorion n'est pas du tout de ma force sur le chapitre des statistiques.

C. T.

DU CHOIX D'UN MÉTIER.

Vous m'écrivez que le jeune garçon dont vous êtes le parrain et le subrogé-tuteur vient de finir sa quatorzième année; qu'il est l'élève le plus distingué de son école primaire et sait tout ce qu'on y enseigne; que le moment est venu pour lui d'entrer dans la vie professionnelle; qu'il s'agit enfin de le guider dans le choix d'une profession conforme à ses aptitudes, — et vous me faites l'honneur de me demander conseil, supposant que, pour avoir vu et questionné deux ou trois fois votre filleul, j'ai pu deviner l'ordre de travaux auquel il est propre.

Je dois vous répondre tout d'abord, cher monsieur, que vous présumez beaucoup trop de ma pénétration. J'ai, il est vrai, une assez grande expérience de la vie d'atelier; j'ai longuement médité sur les conditions de l'apprentissage, sur l'enseignement professionnel et sur les moyens de provoquer la révélation des aptitudes des jeunes gens; j'ai même la vanité de croire que peu de personnes expérimentées voient plus clair que moi en ces graves questions; — et cependant si j'avais un fils à guider dans le choix du métier le plus conforme à sa vocation, je serais très-probablement aussi embarrassé que vous l'êtes, sinon plus; car ce que j'ai tiré de plus net de mes observations, c'est premièrement, qu'il est presque toujours extrêmement difficile de deviner la vocation des jeunes gens, et, secondement, que la déroute ou le refoulement d'une vocation produit inévitablement des effets déplorables.

Vous comprendrez donc, cher monsieur, non seulement que je m'interdis d'indiquer une profession pour votre filleul, mais encore que je n'essaie qu'avec hésitation de vous faire partager mon sentiment quant à l'importance extrême pour chaque jeune sujet de trouver ce que nous appelons à l'atelier son joint, c'est-à-dire l'ordre de travaux auquel il est propre. J'en pourrais dire long sur les altérations physiques et morales qui résultent fatalement de la violence faite aux aptitudes naturelles: mais une lettre ne comporte pas ces développements, et je me borne à appeler votre attention sur ce point, que ce n'est jamais impunément que, dans les pratiques de la vie, nous méconnaissions et refoulons les puissances particulières dont Dieu nous a doués en vue de l'infinie variété des travaux qui constituent la tâche de l'humanité.

J'aurais aussi beaucoup à dire sur les énormes bévues journalièrement commises par une foule de personnes paraissant avoir toute l'autorité désirable pour juger sans appel de la valeur spéciale des jeunes gens, et leur ouvrir ou leur fermer la porte de certaines carrières.

Que de faits je pourrais produire qui tourneraient à la confusion de ceux qui osent se faire juges à première vue des aptitudes d'un sujet!

« Soit! me direz-vous. La preuve que je suis en garde contre moi-même est dans la démarche que je fais auprès de vous. D'ailleurs il arrive fort souvent que les jeunes gens manifestent si clairement leurs dispositions, que la tâche devient assez facile à qui doit les guider. Ne devons-nous pas tenir compte des dispositions de mon filleul? Vous les connaissez, et il s'en peut être une lumière pour nous. »

Sans doute, il est de rares sujets qui révèlent si évidemment leur vocation, qu'il n'y a pas à hésiter; permettez-moi de vous avouer que votre filleul ne me paraît pas devoir être rangé parmi les exceptions. Les dessins de lui que vous m'avez envoyés, ne me révèlent point ce que vous aimeriez à y découvrir, une vocation d'artiste. Je ne veux pas dire que la vocation n'existe pas, mais seulement qu'elle ne s'affirme pas dans les copies des dessins de votre protégé.

A ce propos, oserai-je, cher Monsieur, vous mettre encore en garde contre un préjugé fort répandu, d'après lequel on considère comme aptitude d'artiste celle qui consiste à reproduire avec exactitude un dessin? On se laisse trop généralement aller à cette idée que l'art consiste à imiter; la vérité est qu'il consiste surtout à créer. On peut donc copier exactement un dessin et n'avoir point du tout la faculté essentielle de l'artiste. On peut faire plus, reproduire sur le papier des objets en relief, construire même une figure en terre, en cire, la tailler en bois ou pierre, sans être doué de la précieuse faculté de l'artiste, lors même qu'on n'eût point à reprocher à cette figure de sérieux vices de construction. Je pourrais citer tel médecin qui a construit, en cire et de grandeur naturelle, une figure humaine qui est un chef-d'œuvre d'anatomie, mais qui n'est nullement une œuvre d'art. Non, la faculté d'imitation ne sera jamais le signe révélateur de l'artiste.

Au moins, pensez-vous peut-être, l'exact reproducteur des œuvres créées peut être graveur. Si nous destinions notre jeune garçon à cette branche de l'art. Prenez garde! celui qui ne peut être qu'un exact reproducteur n'est qu'un très pauvre graveur. La gravure, cher monsieur, n'est pas une copie pure et simple. Il y a beaucoup de création qu'on ne le suppose dans une œuvre gravée, autrement la gravure ne serait pas « une branche de l'art. »

Je vous répète que je ne denie pas à votre filleul la vocation d'artiste; je dis seulement que les dessins de lui que j'ai sous les yeux ne me la révèlent pas; quoiqu'ils soient selon l'expression d'atelier, « proprement faits. » Là où l'artiste se relève, c'est dans les premières ébauches de la fantaisie, dans les essais de composition, c'est-à-dire de création. Or j'ai rien vu de votre filleul qui me permette de me former à cet égard une opinion sérieuse.

Savez-vous, cher monsieur, ce qu'il vous faudrait à vous et à tous ceux qui, pères ou protecteurs, ont à cœur de trouver le joint pour leurs enfants ou protégés et d'en faire de féconds travailleurs? Il vous faudrait à tous des « écoles d'essais, » ou les adolescents pussent essayer de différents métiers avant de faire un choix définitif. Mais l'idée des écoles professionnelles ne fait que de naître, et ce n'est malheureusement pas de sitôt que la société pourra jouir de cette institution si nécessaire; car indépendamment des moyens matériels de l'enseignement professionnel, il faut l'intelligence de cet enseignement. Or il ne paraît pas qu'elle abonde. La plupart des personnes qui s'occupent d'éducation professionnelle paraissent presque toutes portées à croire que le mieux qu'on puisse faire est d'inculquer aux jeunes gens le plus possible de connaissances techniques. Ce n'est pas là vraiment qu'est l'essentiel. Les connaissances techniques sont nécessaires, sans doute; mais la condition la plus importante est que l'élève puisse voir comment s'exercent les différentes industries et s'essayer lui-même à exercer tour à tour celles qui l'attirent. C'est à cette condition que la vocation peut se révéler; c'est assurément le moyen le plus rationnel de provoquer la manifestation des aptitudes spéciales des jeunes gens.

Sans doute, il y aurait quelques abus de liberté, et les directeurs et professeurs auraient à faire preuve d'une bien grande et bien patiente sollicitude; moins grande pourtant, beaucoup moins que celle dont l'entomologiste, par exemple, fait preuve à l'égard de l'insecte qu'il veut étudier et d'écrire. Est-ce trop exiger de demander que l'éducateur de l'enfance ait un peu de cette vertu persévérante d'observateur du naturaliste et n'intimide et n'efface pas, sans prétexte de discipline, les manifestations, même un peu désordonnées, des aptitudes qui poussent dans la jeune humanité? Eh bien, oui, je le sais, j'en suis sûr, je ne serai pas approuvé par la plupart qui travaillent à « l'élève de l'homme. » A la discipline, c'est-à-dire à l'accessoire, sera encore longtemps sacrifiée la libre expansion des aptitudes qui est cependant le principal.

En attendant, cher monsieur, soyons prudents, et pour revenir à ce qui nous intéresse, veuillez m'attendre de moi que quelques indications très générales: je ne doute pas que votre intelligente sollicitude n'en fasse sagement l'application. Si votre jeune garçon est « remuant, » si le mouvement est pour lui un besoin évident, vous éviterez les métiers faits pour les natures casanières.

Ce n'est pas une bonne méthode, sans doute, de demander aux adolescents ce qu'ils aimeraient à faire, leur vocation étant encore un mystère pour eux-mêmes; mais c'est une bonne méthode de leur parler art, industrie, commerce, afin de saisir sur leur physiologie ce qui les intéresse le plus vivement: c'est alors l'instinct qui parle à l'observateur pénétrant.

Quand au travail industriel, il se peut diviser en deux grandes branches, exigeant des aptitudes différentes, indépendamment de toute condition d'assiduité ou de mouvement. Dans l'une de ces deux branches la précision domine: dans l'autre, la fantaisie. Tel qui est propre à la première serait déplacé dans la seconde et réciproquement. C'est à vous, cher monsieur, de vous assurer si votre filleul dans tout ce qu'il fait de son propre mouvement accuse plutôt la disposition aux œuvres de précision qu'à celle où le goût, la fantaisie, jouent le principal rôle. Au contraire, s'il vous paraît appartenir à la classe des fantaisistes et si d'autre part son état de fortune ne permet pas les études un peu dispendieuses de l'art pur, faites-en un ouvrier d'art. L'art industriel, compte de nombreuses spécialités, elle se révèle un jour ou l'autre. Dans le monde des artistes, il est beaucoup d'hommes de talent qui ont commencé par être ouvriers d'art.

Ces renseignements, cher monsieur, vous laissent beaucoup à deviner. Mais c'est un devoir rigoureux, pour quiconque a charge d'âme de ne négliger pour elle aucune des recherches délicates que je viens d'indiquer, et vous les ferez certainement au grand profit du jeune homme.

Agrez etc.,

SCÈNE AU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS

Premier Sénateur noir: — Vous êtes un menteur.
Un autre de même couleur: — Vous êtes un voleur.
Troisième Sénateur couleur de suite: — Retenez votre langue ou vous serez au pénitencier avant quatre-vingt-dix jours.
Quatrième Sénateur au noir épiderme: — Si vous ne vous modérez pas, nous allons vous envoyer chez le D....
M. Leslie, blanc: — Monsieur le président, je ne tiens aucun compte de ces légères interruptions.

L'INDUSTRIE NATIONALE.

Nous sommes heureux de constater que partout, dans le Bas-Canada, se fait un réveil dans le sens des idées manufacturières. C'est la question à l'ordre du jour et dans la presse comme aux Communes on s'occupe de développer par l'industrie nos immenses ressources. Cette agitation est salubre et nous en attendons les meilleurs résultats. Québec se met à la tête du mouvement. La vieille capitale tient à se venger des attaques dont elle a été autrefois l'objet comme à mériter la bonne réputation que M. Cartier lui a faite. Nous empruntons au "Journal de Québec" le procès-verbal d'une assemblée formée dans le but de promouvoir les intérêts industriels de la ville de Champlain, procès-verbal qu'il fait précéder de remarques que nous nous empressons de reproduire.

QUÉBEC, VILLE MANUFACTURIÈRE.

"Quand nous jetons les yeux sur notre ville, sa position comme port de mer, ses ressources naturelles, l'esprit de sa population, nous ne comprenons pas pourquoi il n'est pas encore possible de lui appliquer le titre écrit en tête de ces lignes. En effet, quels sont les éléments sur lesquels l'industrie doit compter pour réussir? Il lui faut des capitaux, du travail, un marché. Eh bien! qui oserait dire que nous ne possédons pas, dans toute leur force, ces éléments de succès et les moyens de transformer Québec, qui, en ce moment, consume plus qu'elle ne produit, en ville manufacturière.

"De toutes parts, s'agit dans nos faubourgs une population forte et vigoureuse, intelligente, et ne demandant qu'à utiliser les talents dont la Providence l'a comblée. Dans un autre ordre de choses, nous avons des capitaux que l'on devrait appeler le nerf de l'industrie et non de la guerre comme jadis. Nos hommes enrichis dans le commerce ou l'industrie possèdent inutilement des capitaux qu'ils regrettent de voir dormir dans leurs coffres, et si on leur indique un moyen de les employer, ils les lanceront dans la circulation.

"Mais on nous dira: montrez nous un marché? Voilà une question qu'il suffit de poser pour la résoudre. Avec notre main d'œuvre à 20 pour cent moins cher que partout ailleurs en Canada, et toute chose égale d'ailleurs, quand nous aurons notre outillage, nous pourrions défier toute concurrence en Canada et à l'étranger.

"Sans doute, les premiers pas sont difficiles, l'expérience nous manque. Mais, si les hommes d'affaires veulent associer leur énergie et mettre en commun leurs capitaux, ils ne tarderont pas à vaincre les obstacles inséparables de toute entreprise à ses débuts.

"M. Stephens, le manufacturier de Cornwall, n'a-t-il pas réussi à vendre ses draps et les étoffes connues sous le nom de tweeds à meilleur marché que ceux qui sont importés d'Angleterre et d'Ecosse. Bien plus, à l'heure qu'il est, M. Stephens vend ses tissus sur le marché anglais, et soutient la lutte avec avantage contre l'industrie anglaise. Rien n'empêche que le même prodige s'accomplisse à Québec. Il suffit de le vouloir."

Les idées que nous venons d'exprimer ont gagné du terrain depuis quelque temps et nous voyons qu'une association d'hommes pratiques s'en est emparée et fait des efforts énergiques pour les répandre parmi le peuple. Aussi, nous applaudissons de tout cœur à leur œuvre et nous faisons des vœux pour qu'elle triomphe. Si cette société réussit à étendre le mouvement, à inspirer le goût de l'étude pour les questions pratiques, à répandre les connaissances sur l'industrie, nos ressources, elle rendra, à coup sûr, un grand service à notre ville.

"La société pour l'encouragement des manufactures s'est réunie, hier, pour choisir ses officiers et nous voyons parmi eux des noms qui la recommandent. A cette assemblée, MM. Joly, Withall, P. Garneau, Woodley et le Dr LaRue ont pris la parole et ont fortement fait comprendre le bien que peut accomplir la société.

Voici le nom des officiers:
 Président, — H. G. Joly, écuyer, M. P.
 1er Vice-Président, — L'hon. M. T. McGreevy, M. P.
 2e Vice-Président, — M. P. Garneau.
 3e do M. W. Withall.
 Secrétaire-Correspondant, — Dr LaRue.
 Assistant Secrétaire, — M. H. J. Peters.
 Secrétaire-Archiviste, — M. James Carrel.
 Trésorier, — M. A. Woods.

CONSEIL.

Hon. M. I. Thibaudeau, MM. Henry Fry, E. Beudet, A. Joseph, C. Tétu, P. A. Shaw, O. Leduc, T. H. Grant, John Lemesurier, J. B. Renaud, M. G. Mountain, E. Chinc, Jos. Woodley, S. Peters, Wm Drum, John Brown, J. Louis, L. McKay, J. B. Trudelle, P. Vallière, P. V. Valin, N. Germain, A. Paré et F. W. Roy.

Deux comités ont été ensuite formés: l'un se chargera de préparer des statistiques, et l'autre s'occupera du tarif. Voici les membres de ces comités:

STATISTIQUES, — MM. le Dr LaRue, T. H. Grant, S. Peters, Jos. Woodley, J. B. Trudelle et A. Woods.
 TARIF, — MM. H. G. Joly, H. Fry, P. Garneau, T. H. Grant, W. Withall, E. Beudet, A. Woods et Jos. Woodley.

DOUBLE EXÉCUTION.

Deux hommes ont été pendus avant hier dans la cour de la prison de Huntingdon (Pennsylvanie).

Ces deux lignes suffisent aux lecteurs, ennemis des superfétations, qui ne veulent que la constatation rigoureuse et précise des faits; mais le nombre étant grand de ceux qui, en matière de pendaison, tiennent à savoir le pourquoi et le comment, et les circonstances qui ont précédé le crime, et la manière dont il a été commis, et celle dont on a découvert les coupables, et les détails de l'exécution, etc., nous allons, pour satisfaire leur curiosité, imiter nos confrères américains et éplucher, depuis l'alpha jusqu'à l'oméga, tous les faits, importants ou menus, qui ont préparé, accompagné et suivi la sanglante aventure qui vient d'aboutir à une double pendaison.

Le fermier John Peightal, sa femme, et un jeune orphelin, nommé Scott Garner, qu'ils avaient recueilli, vivaient ensemble dans une maison de bois, à deux étages, située à un demi-mille de Pleasant Grove station (Pennsylvanie), au centre d'une centaine d'acres de terre pierreuse, à eux appartenant et dont l'exploitation les faisait vivre dans une aisance relative.

Le 1er novembre de l'année dernière, deux habitants d'Altoona vinrent demander de l'ouvrage à M. Peightal, qui ne put pas leur en donner. Ces deux individus partirent sans insis-

ter, et revinrent dans la soirée du 15 du même mois. Trouvant tout le monde couché à la ferme, ils passèrent la nuit dans la grange, située à quelques pas de la maison d'habitation, dirent le lendemain matin à M. Peightal qu'ils allaient chercher de l'ouvrage aux environs, s'éloignèrent, revinrent encore le soir et acceptèrent l'invitation du fermier de souper et de coucher chez lui. Enfin, ils repartirent définitivement dans la matinée du lendemain, c'est-à-dire du 17 novembre.

Le soir du même jour, un parent du fermier passant devant la demeure de celui-ci, s'aperçut que les flammes s'échappaient de l'intérieur. Il se précipita dedans, trouva dans une chambre les époux Peightal et le jeune Garner étendus morts sur le parquet, couverts de leurs vêtements de nuit tout en feu.

L'alarme fut donnée, des voisins accoururent, le commencement d'incendie fut éteint en un instant, et l'on constata que M. Peightal, sa femme et leur enfant adoptif avaient été tués à coups de revolver. Les investigations révélèrent que ce triple crime avait eu le vol pour mobile, car la maison était pillée du haut en bas, tous les objets de quelque valeur avaient disparu.

Le sol était couvert d'une mince couche de neige, sur laquelle étaient empreints les pieds de deux hommes. On suivit cette piste sur une distance de six milles, jusqu'à Huntingdon, où l'on apprit que deux individus étaient en effet arrivés quelques heures plus tôt, et avaient pris un train de chemin de fer à destination d'Altoona.

Le télégraphe transmit aussitôt le signalement des deux voyageurs aux autorités de cette ville, avec la mention sommaire du crime dont ils étaient probablement les auteurs, et ils furent arrêtés en descendant de wagon. Les perquisitions opérées dans leurs malles et sur leurs personnes amenèrent la découverte d'une foule d'objets d'habillement qui furent reconnus pour appartenir au fermier assassiné, d'un rasoir sur la lame duquel son nom était gravé, et de six cents dollars en greenbacks.

L'un de ces hommes se nommait Gottlieb Bohner, alias Charles Mohr. Né en 1830, dans le Wurtemberg, il avait dû fuir de sa patrie, en 1863, après avoir commis une multitude de crimes, dont une bonne partie est sans doute restée inconnue; l'enquête faite sur ses antécédents a établi qu'il s'était rendu coupable de dix meurtres, avant celui de la famille Peightal.

L'autre s'appelait Von Bodenber, alias Van Valkenburg. Il était né en 1839, dans le Hanovre, où, après avoir été instituteur, il commit un crime qui lui valut plusieurs années d'incarcération. Il revint aux Etats-Unis à l'expiration de sa peine, en 1866, et se lia avec Bohner.

Traduits, le 14 janvier, devant le jury, les deux Allemands ont été condamnés à mourir. Après la lecture de la sentence, Van Bodenber s'est levé pour déclarer que le triple meurtre avait été commis par Bohner seul, pendant que lui, Bodenber, l'attendait devant la porte de la ferme. Bohner s'est levé à son tour et a affirmé justement le contraire, c'est-à-dire qu'il était resté devant la porte pendant que Bodenber assassinait les trois habitants de la ferme.

La veille de l'exécution, Bodenber a reçu dans sa cellule la visite d'une jeune fille d'Altoona à laquelle il était fiancé, Miss Kehrn. Celle-ci, après un instant d'entretien avec le condamné, convaincue que son récit était exact et que Bohner avait seul commis les trois meurtres, a obtenu la permission d'aller le voir et l'a adjuré de dire la vérité, afin de sauver la vie de Bodenber. Mais Bohner lui a répondu qu'il avait déjà dit la vérité, et qu'en tout cas il se garderait bien de faire une déclaration qui pourrait avoir pour résultat de le priver d'un compagnon sur la potence.

La nuit suivante, Bodenber a écrit à son complice une longue lettre dans laquelle il le conjurait, au nom du Dieu devant lequel il allait paraître, de rétracter ses affirmations mensongères et de dire enfin la vérité.

Le shérif a lu cette lettre au destinataire qui l'a écoutée en souriant et a répondu: "C'est un bien gentil garçon que Bodenber, et aussi sûr qu'il y a des anges au ciel, il me tiendra compagnie sur la potence."

A midi, les deux condamnés, habillés en neuf, ont été menés à l'échafaud, dressé dans une cour de la prison, à une hauteur de vingt pieds, afin que la multitude, qui n'avait pu avoir accès dans la prison, pût du dehors jouir du spectacle.

Une fois sur la plateforme, Bodenber, jetant un regard suppliant sur l'autre patient, lui a dit: "Déclarez la vérité, ne suis-je pas innocent?"

Bohner a répondu: "Non, nous étions tous deux dans la maison, tous deux nous avons tué, tous deux nous sommes coupables et tous deux on nous pendra."

—Dieu! a repris Bodenber, pouvez-vous parler ainsi en ce moment suprême. Vous n'avez pas d'humanité.

Pendant qu'on assujétissait le noué coulant, Bodenber s'est écrié: "ô Seigneur, au-dessus du firmament reçoit mon âme dans ton royaume."

La trappe s'est dérobée sous leurs pieds, et ils ont ensemble été lancés dans l'éternité.

SCIENCE.

(MÉDECINE.)

Suite.

Quoique le premier homme n'ait aucun organe affecté, peut-on le considérer en santé? Non certainement, il ne sera tel que lorsque son système vasculaire contiendra la quantité suffisante de sang pour fournir à tous les organes les matériaux nécessaires à leur entretien; il est de plus évident que l'on n'obtiendra pas ce résultat par la saignée. Je suppose que l'autre homme n'ait aucun organe affecté, peut-on le considérer en santé? Non, parce que l'équilibre n'existe pas, il y a trop de matière nutritive, il y a surabondance, par conséquent il y a congestion partout, et quoiqu'il ne soit pas directement malade, les organes néanmoins ne remplissent pas leurs fonctions d'une manière normale, et les symptômes le prouvent; questionnez-le, il vous répondra qu'il est mal à l'aise, qu'il sent de temps à autre des douleurs, des points, des engourdissements dans les mains, la langue, etc., des étourdissements, pesanteur à la tête, vertige, etc. Cet homme ne sera en santé que lorsque la cause qui donne lieu à ces symptômes sera disparue, lorsque la quantité de son sang sera diminuée à sa juste proportion. Il est encore bien évident que ce n'est pas par le repos et une nourriture riche et abondante qu'il obtiendra ce résultat.

Mais peut-on considérer la situation dans laquelle cette personne se trouve comme grave, comme dangereuse? Sans doute; car, c'est alors qu'on peut s'attendre à une rupture, un épanchement, une apoplexie cérébrale ou pulmonaire, etc. Heureux le malade lorsque la rupture se fait à l'extérieur ou

dans une partie peu importante; la nature, dit-on alors, a produit la guérison. Mais puisque c'est la perte de sang qui guérit, pourquoi ne pas imiter la nature, pourquoi ne pas la devancer, afin de prévenir la rupture de quelques vaisseaux importants; ou bien pourquoi attendre qu'il y ait stagnation, inflammation, puisque ces états sont un malheur, un danger de plus? une saignée dans ces cas là n'est-elle pas le meilleur remède; et pour le malade, la rencontre d'un médecin qui pourra reconnaître sa situation, n'est-elle pas un grand bonheur? Il est vrai que vu la non-apparence de symptômes sérieux, le malade ne croira pas au danger dans lequel il était, ni à la grandeur du bien que vous lui aurez fait; votre réputation ne s'étendra pas autant que si vous aviez combattu une forte inflammation, mettant sa vie en danger aux yeux même de tout le monde, néanmoins votre satisfaction intérieure sera bien plus parfaite, parce que le service que vous lui aurez rendu sera incomparablement plus grand.

La saignée n'est pas le seul moyen à notre disposition pour dompter l'inflammation. Les autres remèdes dont nous nous servons sont, les purgatifs, les diurétiques, les contre-irritants, la chaleur, le froid, la compression, la diète, les anodins. Voyons en peu de mots la valeur de chacun d'eux.

1o. Les purgatifs. Ces remèdes sont très souvent employés, et avec de grands avantages. Mais dans quel but les donne-t-on? qu'en espérons-nous? Est-ce simplement pour vider le canal alimentaire? Non. Certainement que l'estomac et les intestins peuvent quelquefois être surchargés, peuvent contenir des matières indigestes; un purgatif est alors le mode le plus facile et le plus naturel pour produire le dégorcement et la guérison. Mais une fois cet effet obtenu, je suppose que l'inflammation continue, est-il nécessaire d'agir encore sur les intestins? Oui. On le fait d'abord pour produire une sécrétion abondante, afin de réduire la masse des liquides dans le système, ensuite en causant une irritation sur tout le canal alimentaire, on y fait affluer le sang en plus grande abondance, de sorte que ces deux effets ont pour résultat le dégorcement de la partie enflammée. Aussi ce moyen est-il souvent mis en usage, et je vois que plusieurs sont d'avis de l'employer préférentiellement à la saignée et à sa place. Il peut la remplacer quelquefois, par exemple, lorsque la maladie n'est pas sérieuse, quand la personne est trop faible, quand la congestion générale ou la plethore n'est pas trop grande, etc. Mais si la maladie est prompte, active, dangereuse, alors il ne peut pas la remplacer, son effet sur le cœur n'est pas le même, n'est pas si direct, si puissant, si certain; bien souvent le remède n'agit même pas tant qu'on n'a pas saigné; de plus, l'estomac et les intestins peuvent devenir trop irrités, trop enflammés, de sorte que non seulement on ne peut plus s'en servir, mais on se trouve avec une nouvelle maladie qui aggrave la première.

Quels sont les purgatifs que l'on doit préparer. Il y en a un nombre infini parmi lesquels vous êtes libres de choisir, prenant suivant la sévérité des cas, ceux qui produisent une sécrétion plus abondante; ceux qui fatiguent moins le malade, cependant il est bon de dire un mot d'une substance qui a joui longtemps d'une réputation universelle et qui tient encore le premier rang, pour un grand nombre de médecins, mais que d'autres mettent maintenant de côté, la regardant non seulement comme inutile, mais comme un poison des plus dangereux: je veux vous parler du calomel. On a dit que le calomel avait une action spécifique sur le foie, sur les glandes, sur les produits de l'inflammation etc.; est-ce le cas? Je n'en sais rien: tout ce que je sais, c'est qu'il est un bon purgatif, un bon irritant, et que ces deux propriétés suffisent pour expliquer, au moins d'une manière satisfaisante, ses bons effets sur le système, et pour légitimer son emploi. Ainsi vous avez une inflammation de poumons, vous craignez l'hépatite, vous employez le calomel dans le but de l'empêcher; réussirez-vous? je le crois; sera-ce par un effet spécifique de ce remède sur les poumons, je ne le pense pas; ce n'est pas nécessaire non plus. Quand même le calomel n'aurait pas sur les poumons une autre action, un autre effet que celui qu'il produit sur toutes les autres organes, le résultat serait le même.

Pour cela examinons son action. Vous donnez du calomel, il produit la diarrhée, il agit donc sur les intestins: vous répétez vos doses, la diarrhée devient de plus en plus fréquente, survient le ténésme, sels muqueux, sanguinolents, avec fortes douleurs abdominales; non-seulement cette membrane est affectée, mais encore celle de l'estomac, et de la bouche, la langue, les gencives deviennent sensibles, enflammées, ulcérées, avec salivation abondante, voilà donc une forte irritation produite dans une immense étendue, le sang afflue dans ces parties, laisse par conséquent l'organe primitivement enflammé, de sorte que la guérison se fait comme quand vous employez une mouche, un contre-irritant. Est-ce que l'action du calomel s'arrête là? étant absorbé, et répandu dans tout le système pourquoi ne procurerait-il pas ce même effet sur les autres organes; il est donc à peu près certain que la sécrétion de la muqueuse des poumons est aussi augmentée, qu'elle se mêle aux produits de l'inflammation première, les dilue et en favorise l'expectation.

De plus comme deux maladies différentes ne peuvent pas exister ensemble, vous détruisez l'inflammation des poumons, en en produisant une d'une autre nature, et moins dangereuse que la première. Ainsi il n'est donc pas nécessaire que le calomel ait une action spécifique sur tel ou tel organe pour guérir l'inflammation. Dans les affections du foie, on peut donc employer le calomel pour obtenir les mêmes résultats. Il est tout naturel de croire que la sécrétion de la bile sera augmentée, sinon par un effet spécifique, au moins d'une manière secondaire, indirecte. Il est vrai qu'on a fait des expériences pour s'assurer si vraiment le calomel augmentait la sécrétion de la bile, et que le résultat a été tout à fait nul. Mais ces expériences sont elles concluantes? Quand un animal est éventré, qu'il est à moitié mort pour ainsi dire, il ne faut pas conclure trop vite de ces épreuves; car il s'en faut de beaucoup que le corps soit dans une condition propre à recevoir l'impression des remèdes. Cependant on s'autorise de ce fait pour rejeter le calomel. Il faut bien se rappeler que les fonctions particulières que chaque organe remplit, sont tout à fait différentes des fonctions de la vie organique, et que quand même le calomel n'aurait aucune action sur elles, si on a obtenu de bons résultats non seulement dans les maladies du foie mais dans beaucoup d'autres, ceci prouverait seulement qu'on n'a pas compris son *modus operandi*, et de plus comme on l'a souvent donné mal à propos, et qu'il a par conséquent produit des mauvais effets sur le système, on a trouvé plus facile de le mettre pour cela tout simplement de côté.

On dit encore le calomel est un poison des plus dangereux. Mais l'arsenic n'est il pas un poison? Et que sont la plupart des remèdes, si non des poisons. Et entre nous soit dit, com-

bien de substances aurions nous à notre disposition, s'il fallait mettre de côté toutes celles qui dans nos maïs ont accidentellement causé la mort. La matière médicale serait courte. C'est un remède dangereux il est vrai, mais très puissant, que vous devez employer avec la plus grande précaution, et qui vous rendra d'immenses services non-seulement dans des maladies aiguës, mais dans un grand nombre de maladies chroniques.

Mais, dit-on encore, dans l'armée Anglaise on ne l'emploie plus. Voilà qui à première vue, à l'air un peu sérieux; on pourrait croire qu'on est venue à cette décision, parce qu'il y avait unanimité entre tous les médecins de l'armée sur ce point; ceci serait une grande erreur. D'après des informations que j'ai eues d'une personne compétente, je vous dirai que tous les médecins de l'armée sont soumis au médecin en chef ou à un conseil, et que c'est ce chef ou conseil qui a décidé seul de ne plus employer ce remède, non pas parce qu'on le considérait comme inutile, mais parce que les soldats étant obligés de s'exposer souvent trop vite et à un moment d'avis au froid et à l'humidité, deviennent malade et restent une lourde charge à l'État; au lieu qu'en traitant leurs maladies sans calomel, on évite ces complications là. Ceci n'empêche pas que, quand les officiers sont malades, ils prennent du calomel quand c'est nécessaire.

Les diurétiques sont d'un grand secours dans les inflammations. Mais comment cette sécrétion abondante des urines concourt-elle à la guérison? en produisant le dégorgeement dans les vaisseaux, en réduisant la quantité des liquides à sa juste proportion.

Les contre-irritants, en produisant une irritation dans une partie y fait affluer le sang, de sorte que le dégorgeement a lieu dans la partie primitivement enflammée. Pour qu'ils agissent bien il faut qu'ils soient proportionnés à la force de l'inflammation. Si l'inflammation est tellement considérable qu'on ne puisse pas espérer de la détruire par l'effet des mouches, mieux vaudrait ne pas en mettre, car vous auriez deux maladies au lieu d'une; et le danger serait d'autant augmenté.

Transpiration. La transpiration agit non seulement en diminuant la quantité des liquides, mais encore en ramenant la sécrétion normale de la peau en diminuant l'irritabilité nerveuse, en produisant un effet sédatif puissant sur le cœur. Son effet ressemble à celui d'une saignée; suivant moi, une transpiration abondante est le meilleur substitut pour la saignée, lorsque pour une raison ou pour une autre on n'ose pas l'employer.

Chaleur locale. Cataplasmes. La chaleur avec l'humidité favorisent la décomposition, la putréfaction. On emploie néanmoins souvent le remède sous forme de cataplasmes dans un grand nombre d'inflammations locales, comme moyen de guérison: comment cet effet peut-il avoir lieu? La chaleur produit un relâchement des tissus, des vaisseaux, augmente la

fluidité des liquides, diminue la tension, la sensibilité, permet par conséquent aux liquides de circuler plus librement; et c'est toujours ce but là, que vous vous proposez, lorsque vous employez les cataplasmes, c'est le dégorgeement sans ôter de liquide, d'une manière indirecte. Si vous ne réussissez pas, alors vous continuez les cataplasmes afin de hâter la décomposition, la putréfaction des liquides extravasés, la formation du pus en un mot; car plus tôt cet effet a lieu, mieux c'est pour notre malade. Lorsque le dégorgeement a lieu, que la circulation se rétablit, que la fièvre diminue, il ne faut pas continuer les cataplasmes, car leur usage trop prolongé, affaiblirait les parties, empêcherait l'action vitale, et causerait la formation du pus.

Le froid. Le froid est aussi employé avec avantage dans le traitement de certaines inflammations. Il agit en produisant une contraction des vaisseaux, de sorte que le dégorgeement a lieu, le sang est refilé, ne circule pas en si grande quantité, la chaleur est diminuée, et la guérison a lieu si vous continuez le froid assez longtemps pour que la partie irritée revienne à son état normal. Ce traitement réussit surtout dans les inflammations externes peu considérables. On l'emploie aussi avec de grands avantages dans certaines affections sérieuses du cerveau, par exemple.

La compression est employée aussi quelquefois avec succès: elle réussit en comprimant les vaisseaux, refluant les liquides produisant le dégorgeement; elle cause souvent du mal, parce que si elle n'est pas proportionnée au besoin du cas, si elle est trop considérable, alors vous arrêtez complètement la circulation, vous produisez la stagnation, puis le pus se forme; c'est un moyen qui est très bon quelquefois, mais qui demande de la part du médecin beaucoup de tact.

La diète plus ou moins sévère est encore un auxiliaire très puissant. Il est facile à comprendre qu'en diminuant la quantité de nourriture, on diminue d'autant la quantité de sang; mais il faut avoir la précaution de ne pas la pousser à l'excès; témoin ce médecin qui trouvait que son malade avait, disait-il, une constitution de cheval, parce qu'il n'était mort qu'après quatorze jours de maladie, vu que pendant tout ce temps il ne lui avait laissé rien mangé. Quand la maladie et le docteur se donnent ainsi la main, je plains les pauvres malades.

Les Anodins. Comme une douleur locale, ainsi qu'un surexcitation générale du système nerveux peuvent causer l'inflammation, on peut réussir dans bien des cas, à la prévenir, où si elle existe, à modérer son intensité, et à hâter sa guérison, par le moyen des anodins, sous quelque forme que ce soit. Voilà donc aussi brièvement que possible un aperçu des principes sur lesquels reposent l'inflammation et son traitement, principes tellement vrais, qu'ils sont adoptés, au moins en pratique, par ceux qui en théorie, les condamnent. En effet com-

ment soignent-ils? ils purgent, mettent les mouches, se servent de diurétiques, de sudorifiques, saignent localement, et quelquefois généralement. Et pourquoi se servent-ils de tous ces moyens? Il faut que ce soit pour les mêmes raisons que je viens d'énoncer, afin d'obtenir le même résultat.

Je ne vois pas comment on peut attaquer le système que nous suivons maintenant; il est en conformité avec les lois de la Physiologie. En effet, nos organes remplissent leurs fonctions, parce que certaines substances qu'on a prises comme nourriture agissent sur eux et leur donnent leur pouvoir d'action. C'est la santé. Lorsque ces mêmes organes remplissent plus mal leur fonctions, nous les ramenons à leur état normal, en modifiant leur action, par le moyen de certaines substances qui ont la propriété d'agir sur eux. Voilà tout le système, tout le secret. J'aimerais bien à savoir comment rétablir l'ordre dans les fonctions des organes sans agir eux. Ah! Si vous pouviez m'enseigner le moyen d'augmenter, de régler, de diminuer l'action du cœur, de l'estomac, des intestins, du cerveau, etc., sans toucher à ses organes, sans les affecter, je l'adopterais immédiatement, et se serait faire un bienfait immense à l'humanité, car c'est toujours un malheur que d'être obligé d'employer les contre-irritants, les émétiques, les drastiques, les saignées etc., de causer en un mot une maladie pour en guérir une autre. Mais ce moyen là, messieurs, nous ne l'avons jamais, excepté pour certaines maladies peut-être causées par un vice étranger, que nous pouvons neutraliser, détruire, en agissant directement sur lui. Mais pour toute autre maladie, il faudrait pouvoir commander aux organes, il faudrait avoir la puissance de Dieu.

Il y a une foule d'autres questions que j'aurais voulu développer, tel que les règles à observer dans l'emploi de chaque remède, les contre-indications, les caractères du pouls, les règles à suivre pour la saignée, etc. Mais ces questions sont trop nombreuses pour être condensées dans une lecture d'une heure; je le regrette, mais enfin j'espère avoir réussi au moins à stimuler votre curiosité, à vous porter à réfléchir, encore plus sérieusement que par le passé, sur la science, afin de ne pas adopter trop à la hâte une théorie quelconque qui pourrait nous être présentée, quels que soient les talents et la réputation de son auteur.

Montréal, 14 Février, 1869.

J. P. RORROT, M. D.

A ajouter à la série gavarnienne des enfants terribles.

Un invité (mettant l'enfant de la maison sur ses genoux)— Tu ne me reconnais pas?

L'enfant.—Mais si.

—Eh bien! qui suis-je?

—Tu es celui que maman a dit qu'elle voudrait bien agraffer pour ma grande sœur.



PROCLAMATION.

JOHN YOUNG.

[L. S.]

CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront en aucune manière concerner.—Salut: PROCLAMATION.

John A. Macdonald, Procureur Gén. ATTENDU que dans et par un certain Acte du Parlement du Canada, passé dans la treute-unième année de Notre Règne, chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé: "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouverneur pourra en tout temps après la passation du dit Acte déclarer par Proclamation que toutes les monnaies ou aucune des monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique, ou de toute autre nation ou Etat étranger, frappées avant la passation du dit Acte, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixé.

Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que le depuis et après le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent, c'est-à-dire: les demi-piastres, les quarts de piastres, les dimes et les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique, frappées avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire: après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit, et qui sont ci-après mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale, cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront ci-après assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdites, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes, et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est-à-dire:—les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-douze grains à quarante centins, — le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centins.—les dimes du poids de trente-huit grains et quatre-dixèmes de grain à huit centins et le demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixèmes de grain à quatre centins.

Du contenu des présentes Nos feux sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence. EN FOI DE QUOI. Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir JOHN YOUNG, Barronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième.

Par Ordre.

J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

11m.

REGLES que le Bureau du Trésor a prescrites, sous la sanction du Gouverneur Général en conseil, relativement au mode d'acquiescement des mandats pour le paiement de l'argent par le Gouvernement du Canada.

1. Aucun officier dans le service civil ne pourra, sous aucune circonstance, agir comme procureur pour la réception des arriérés publics.

2. Aucune procuration ne sera reconnue, reçue ou exécutée par le Receveur Général, si elle n'est pas imprimée, et de la forme sous laquelle on l'obtient du Département du Receveur Général, sous laquelle seule le paiement peut être fait, et cette procuration opérera comme pour toute somme d'argent dûe seulement par le gouvernement à la date de la procuration.

3. Des procurations générales autorisant la réception d'argent dû, ou qui peut devenir dû après sa date, par lesquelles toute banque reconnue par une charte ou agent d'une banque reconnue par une charte est constituée procureur, seront reçues et exécutées si elles sont imprimées et de la forme spéciale sous laquelle on peut l'obtenir du Département du Receveur Général, et dans le cas où la procuration est donnée à l'agent d'une banque reconnue par une charte, la banque doit se déclarer, par un document propre par écrit, responsable des actes de tel agent, à l'égard des reçus de sommes qui y sont mentionnées.

Cependant, la personne qui exécute une procuration à une banque ou à l'agent d'une banque, avant de l'accepter, peut à son choix effacer les mots "ou peut ci-après devenir dû."

4. Des procurations en duplicata doivent être produites dans chaque cas, excepté quand il peut y avoir procuration générale comme il est mentionné plus haut, à une banque reconnue par une charte ou l'agent d'une banque, dans lequel cas un double doit être déposé dans le Département des Finances.

5. Toutes les procurations en duplicata doivent être signées en présence d'un témoin.

6. Dans le cas de mort de la personne au nom de laquelle le paiement est réclamé, la vérification du testament ou autre preuve que celui qui fait la demande a droit de recevoir l'argent, doit être fourni en demandant ces paiements.

Des blancs de formules de procuration peuvent être obtenus du Département du Receveur Général, et à toutes les succursales de la banque de Montréal.

Par ordre du Bureau.

JOHN LANGTON, Secrétaire.

Trésor, Ottawa, 1er fév. 1870.

AVIS.

Un Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, en date du 4 Février 1870, publié dans la Gazette du Canada du 12 du même mois, autorise le prélèvement de certains péages sur tout vaisseau s'arrêtant à aucun des quais ci-après nommés, et sur tous effets et marchandises qui seront déposés sur ces quais ou qui en seront enlevés savoir: A Rimouski, Rivière du Loup, Rivière Ouelle, Malbaie, Eboulements, l'Islet, et Berthier.

F. BRAUN, Secrétaire. 20d.

Ottawa, 11 mars 1870.

LEGGO & Cie., ELECTROTYPISTES, STEREO-TYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. }

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

C. T. DORRION, HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 11 Mars, 1870.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Ecoles à des prix qui défient toute concurrence.

MUSIQUE.

M. J. B. LABELLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses Leçons en Musique Instrumentale (ORGUE, PIANO, HARPE et GUITARE). Instruction sera donnée soit chez lui, soit chez les élèves. Termes modérés. S'adresser.

M. LABELLE, Bureau de "L'Opinion Publique," 10, Place d'Armes.

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE

Montres en or et en argent, Bijouteries, etc.

88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent:

Perry et Cie, (coin des rues Craig et St. Laurent.)

Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.)

Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.)

Jean Baptiste Lepine, épicier, (coin des rues Beaudry et Mignonne.)

Joseph N. Duhamel, épicier, (coin des rues Laguchetière et Visitation.)

Téleshore Germain, épicier, (coin des rues Durham et Dorchester.)

Olivier Lorange, épicier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.)

M. Robert, barbier, (Carré Papineau.)

J. G. Davie, épicier, (coin des rues Ste. Marie et Fullum.)

Victor Hainault, épicier, (coin des rues Craig et Desalaberry.)

Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chaboillez.)

Pierre Imbleau, épicier, (262, rue des Seigneurs.)

Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue La-montagne.)

Joseph Lorange, épicier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)

PROVINCE DE QUEBEC, } DANS LA COUR District de Montréal. } SUPERIEURE.

DAME EUPHEMIE CLOUTIER, de la Cité de Montréal, épouse de J. BAPTISTE HENault dit DESCHAMPS, gentilhomme, du même lieu, Demanderesse;

vs.

Le dit JEAN BAPTISTE HENault dit DESCHAMPS, Défendeur.

AVIS est donné que le 19 mars courant, la Demanderesse a institué contre le Défendeur, une action en séparation de biens.

LONGPRE & HOULE,

Avocats et Procureurs de la Demanderesse. Montréal, 19 Mars, 1870. 12d

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada.

Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE:

10-PLACE D'ARMES-10

BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:

319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Samedis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$2.50 par année Aux Etats-Unis..... 3.00

Par numéro..... 5 Centins. Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 3 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.